

Extrait acte notarié Commune / Harmonie Habitat du 07/12/2023

- la base des installations classées soumises à déclaration, à autorisation ou à enregistrement du ministère de la transition écologique et solidaire.

Une copie des résultats de ces consultations dépend de l'état des risques ci-annexé.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'IMMEUBLE

Le VENDEUR et l'ACQUEREUR déclarent être parfaitement informés des dispositions des articles L. 512-18, L. 514-20 et L. 125-7 du Code de l'environnement.

À cet égard, le VENDEUR déclare s'être toujours conformé à la réglementation applicable en matière de protection de l'environnement et de santé publique.

Il déclare en outre qu'à sa connaissance :

- aucune installation soumise à autorisation ou à enregistrement ou à simple déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ou activité entrant dans le champ d'application des articles L. 511-1 et suivants du Code de l'environnement n'a été exploitée sur le BIEN objet des présentes ;

- aucune activité susceptible de présenter des dangers ou des inconvénients pour la santé ou l'environnement n'a été exercée sur le BIEN ;

- il n'a pas été exercé d'activité dans le BIEN ayant entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives ;

- il n'a jamais été exercé, dans le BIEN dont il s'agit, d'activités entraînant des dangers ou inconvénients pour la santé de l'environnement ;

- il n'y a pas eu dans le BIEN d'incident ou accident présentant un danger pour la santé, la salubrité publique, la sécurité civile ou l'alimentation en eau potable de la population prévues par les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'environnement ;

- le terrain ne comporte pas de transformateur à pyralène ;

- il n'a reçu aucune injonction administrative sur le fondement des articles L. 511-1 et suivants du Code de l'environnement, en sa qualité de « détenteur » ;

- il n'existe pas de déchets considérés comme abandonnés au sens de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens et droits immobiliers objet des présentes appartiennent au VENDEUR, savoir :

Parcelle cadastrée section CB numéro 658

* La parcelle CB 658 provient de la division de la parcelle CB 280 en deux parcelles (CB 658 et 659) – procès-verbal de cadastre du 26 avril 2022, publié au service de la publicité foncière de NANTES le même jour, volume 2022 P numéro 12956.

* La parcelle CB 280 était anciennement cadastrée section D numéro 2426 (Procès-verbal de cadastre de remaniement du 14 octobre 1983, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 17 octobre 1983, volume 5842 numéro 13) et antérieurement section D numéro 2014 (Procès-verbal de cadastre numéro 1329 du 8 octobre 1982, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 30 septembre 1982, volume 5825 numéro 3).

Pour l'avoir reçue, dans un plus grand ensemble, en échange d'un immeuble lui appartenant, sans soulte de part ni d'autre, aux termes d'un acte reçu par Maître Franck

BRITON, notaire à SAINT HERBLAIN, le 11 juillet 1980.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 13 août 1980, volume 4494 numéro 17.

Chacune des parties a renoncé pour ce qui la concernait à l'action en répétition.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a fait apparaître aucune inscription quelconque.

Autres parcelles

* La parcelle **CB 656** provient de la division de la parcelle CB 279 en deux parcelles (CB 656 et 657) – procès-verbal de cadastre du 26 avril 2022, publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le même jour, volume 2022 P numéro 12956.

La parcelle CB 279 était anciennement cadastrée section D numéro 2415 (Procès-verbal de cadastre de remaniement du 14 octobre 1983, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 17 octobre 1983, volume 5842 numéro 13) et antérieurement section D numéro 2022 (Procès-verbal de cadastre numéro 1329 du 8 octobre 1982, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 30 septembre 1982, volume 5825 numéro 3).

* La parcelle **CB 660** provient de la division de la parcelle CB 281 en deux parcelles (CB 660 et 661) – procès-verbal de cadastre du 26 avril 2022, publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le même jour, volume 2022 P numéro 12956.

La parcelle CB 281 était anciennement cadastrée section D numéro 2421 (Procès-verbal de cadastre de remaniement du 14 octobre 1983, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 17 octobre 1983, volume 5842 numéro 13) et antérieurement section D numéro 2020 (Procès-verbal de cadastre numéro 1329 du 8 octobre 1982, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 30 septembre 1982, volume 5825 numéro 3).

Par suite des actes suivants :

PARTIE

Alors cadastrée section D numéro 1540, 1541 et 1543

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur Maurice Antoine Lucien Marie CHIRON, agriculteur, né à ORVAULT le 22 janvier 1912, demeurant à la Morlière, commune de SAINT HERBLAIN, époux de Madame Marie Anne Louise DOCEUL.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 17 et 19 janvier 1973.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 146 256 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 15 février 1973, volume 1277 numéro 9.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 471 et 473

Pour l'avoir acquise de :

La SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE, société anonyme d'économie mixte au capital de 400.000 francs, ayant son siège à NANTES, 19 rue Racine, immatriculée au registre du commerce de NANTES sous le numéro 60B7.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 7 et 26 septembre 1973.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 10 592 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 16 octobre 1973, volume 1546 numéro 6.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 733, 727, 73, 752, 751, 171, 188, 167, 206, 205, 204, 203, 211, 210, 208, 207, 209, 1525, 1527.

Pour lui avoir été attribuée aux termes d'une ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique rendu par le Tribunal de Grande Instance de NANTES le 14 mars 1973.

Cette ordonnance d'expropriation a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 22 mai 1974, volume 1805 numéro 1.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 219, 220, 260, 261, 262, 1553, 1727 et 1728.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur BOUTON Germain Marcel Alexandre, agriculteur, né à CONQUEREUIL le 25 mai 1925, et Madame PACORY Odile Anne Marie, sans profession, née à GUENOUVRY le 19 juin 1926, son épouse, demeurant ensemble à la Branchoire, commune de SAINT HERBLAIN.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, le 7 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 795 697 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Le VENDEUR déclare que les servitudes de passage rappelées à l'acte n'ont plus lieu d'être, le bien n'étant plus loué à Monsieur BOUTON depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 9 octobre 1974, volume 1980 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 159 et 160.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur COCHARD Auguste François Marie, maçon, né à MISSILLAC le 8 janvier 1913, et Madame MARCHAND Marie Louise, sans profession, née à SAFFRÉ le 4 juin 1910, son épouse, demeurant ensemble à SAINT HERBLAIN, au lieudit « Le Soleil Levant ».

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 1^{er} et 7 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 130 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 9 octobre 1974, volume 1980 numéro 18.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 221, 222, 224, 236, 240, 1573, 1574, 1406, 1410 et section AK numéro 120.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur Jacques Marie de VALLOIS, retraité, né à LA CHAPELLE SUR ERDRE le 15 août 1902, demeurant à NANTES, 46 rue de Strasbourg, époux de Madame Jeanne Marie de BOUSSINEAU

Aux termes d'un acte reçu par Maître François CARO, notaire à NANTES, le 14 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 1 101 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 15 octobre 1974, volume 1986 numéro 14.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a fait apparaître aucune inscription quelconque.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 1565, 1566 et 1575.

Pour l'avoir acquise de :

1. Monsieur POIRIER Henri Ange Marie Auguste, cultivateur, né à SAINT HERBLAIN le 18 février 1928, demeurant à La Rabotière, commune de SAINT HERBLAIN, époux de Madame BARIL Suzanne Marie Joseph Marguerite.

2. et Monsieur POIRIER Auguste Jean Marie Joseph, cultivateur, né à SAINT HERBLAIN le 24 novembre 1925, demeurant à La Rabotière, commune de SAINT HERBLAIN, célibataire majeur.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE

INDRE, les 15 et 18 octobre 1974,

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 125 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 5 novembre 1974, volume 2009 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 1557 et 1559

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur MAILLARD Louis Jean Marie, retraité, né à SAINT HERBLAIN le 10 février 1900, demeurant à La Rabotière, commune de SAINT HERBLAIN, époux de Madame CHOUPAULT Marguerite Marie Joseph.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 15 et 18 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 10 150 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Le VENDEUR déclare que les servitudes mentionnées à l'acte n'ont plus lieu d'être depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 5 novembre 1974, volume 2009 numéro 17.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 5, 6, 7 et 154.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Jeanne Marie Rose Augustine TURPIN, sans profession, née à NANTES le 27 août 1913, épouse de Monsieur Jean Marie LOYER, demeurant à ORVAULT, lieudit « Le Bossis ».

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre LENGART, notaire à LA CHAPELLE SUR ERDRE, les 1^{er} et 7 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 57 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 19 novembre 1974, volume 2023 numéro 11.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 155 et 156.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame Yvonne Jeanne Suzanne DENIS, sans profession, née à ROCHESEVIERES le 29 avril 1912, veuve de Monsieur Charles Louis LEGUERN, demeurant à SAINT HERBLAIN, au lieudit « Le Soleil Levant ».

2. Madame Jeannine Ginette Charlotte Yvonne LEGUERN, commerçante, née à NANTES le 18 février 1935, épouse de Monsieur Guy Joseph Louis DEFAY, demeurant à CHATEAUBRIANT, place de la Motte, Auberge Bretonne.

3. Madame Arlette Fernande Augusta LEGUERN, sans profession, née à NANTES le 28 mai 1939, épouse de Monsieur Guy Jean André Auguste FAUCHOIX, demeurant à SAINT ETIENNE DE MONTLUC, au lieudit « La Coëffaudière ».

4. Madame Nelly Renée Gabrielle LEGUERN, vendeuse, née à NANTES le 24 mars 1950, épouse de Monsieur Jean-Claude BOURRE, demeurant à SAINT HERBLAIN, au lieudit « Le Soleil Levant ».

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 25, 27 et 29 novembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 230 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 12 décembre 1974, volume 2046 numéro 14.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 115, 118, 119, 124 et 125 et section D numéros 237, 246, 248, 250, 253, 1551 et 249.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Christiane Marthe Marie Bibiane de VALLOIS, sans profession, née à VINCENNES le 6 novembre 1904, épouse de Monsieur Bruno Jean Félix Marie d'AUGUSTIN de BOURGUISSON, baron d'AUGUSTIN de BOURGUISSON, demeurant à VAAS, château de la Brosserie.

Aux termes d'un acte reçu par Maître François CARO, notaire à NANTES, le 30 décembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 360 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 7 janvier 1975, volume 2068 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 387.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame Jane Léontine BRANCHETEAU, sans profession, née à SAINT HERBLAIN le 28 juin 1920, épouse de Monsieur Léon Eugène DOURDIN, demeurant à SAINT HERBLAIN, 8 avenue de l'Atlantique.

2. Madame Françoise Adrienne BRANCHETEAU, sans profession, née à SAINT HERBLAIN le 7 avril 1923, épouse de Monsieur René Pierre Louis Célestin LEGOUX, demeurant à REZE, 1 avenue des Treilles.

3. Madame Odette Françoise JEGOUZO, sans profession, née à QUISTINIC le 7 mars 1922, veuve de Monsieur Adrien Jean BRANCHETEAU, demeurant à NANTES, 4 avenue Albert Dory.

4. Monsieur Jacques Léon BRANCHETEAU, manutentionnaire, né à SAINT HERBLAIN le 18 avril 1944, demeurant à la Maison Blanche, commune de NANTES, 4 rue Albert Dory.

5. Monsieur Bernard Maurice BRANCHETEAU, agent technique, né à SAINT HERBLAIN le 23 avril 1946, demeurant à ANGERS, résidence Montaigne, époux de Madame Marie France Raymonde Henriette Joséphe GUIENNE.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 13 et 23 décembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 334 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 14 janvier 1975, volume 2078 numéro 7.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 194, 195, 196 et 198.

Pour l'avoir acquise de :

1. Monsieur Maurice FLEURY, administrateur de sociétés, né à NANTES le 10 janvier 1907, épouse de Madame Jehanne Michelle Anne Marie GASCHIGNARD, demeurant à NANTES, 17 avenue Camus.

2. Monsieur Gilles Marcel Marie FLEURY, assureur, né à NANTES le 24 janvier 1930, époux de Madame Chantal Jeanne Louise Marie LEMOINE, demeurant à NANTES, 1 passage Félibien.

3. Mademoiselle Nicole Michelle Marie Armande FLEURY, attachée de direction, née à NANTES le 12 mai 1928, célibataire majeure, demeurant à PARIS, 3 rue Mollien.

4. Monsieur Dominique André Maurice Marie FLEURY, attaché de direction à la Banque de France, né à NANTES le 8 janvier 1932, célibataire majeur, demeurant à PARIS, 3 rue Mollien.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 26 et 27 décembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 405 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière : lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 17 janvier 1975, volume 2083 numéro 3.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 216, 1561 et 1562

Pour l'avoir acquise de :

1. Monsieur Louis Marie Toussaint BOUTON, chef d'agence à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nantes, né à CONQUEREUIL le 16 mai 1924, demeurant à SAINT HERBLAIN le 17 rue du Parnasse, époux de Madame Yvonne Anne Marie Alexandrine PACORY.

2. Monsieur Germain Marcel Alexandre BOUTON, cultivateur, né à CONQUEREUIL le 25 mai 1925, demeurant à SAINT HERBLAIN, au lieudit « La Branchoire », époux de Madame Odile Anne Marie PACORY.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, le 23 décembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 27 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Le VENDEUR déclare que les servitudes mentionnées à l'acte n'ont plus lieu d'être depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 29 janvier 1975, volume 2098 numéro 6.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 163 et 383.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Jeanne Philomène Marguerite Marie GUILLOU, née à SAINT HERBLAIN le 16 octobre 1924, épouse de Monsieur Francis Louis Alphonse ARBERT, maraîcher, demeurant à La Guillocherie, commune de SAUTRON.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Henri GUIBERT, notaire à SAINT ETIENNE DE MONTLUC, les 31 janvier et 7 février 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 81 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 25 février 1975, volume 2133 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 197, 199, 200, 201, 202, 214, 215, 217, 218, 223 et 1180.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame Simone Jeanne Valentine Mathilde de VALLOIS, propriétaire, née à LIBOURNE le 26 juin 1907, veuve de Monsieur Joseph Marie Emile ALLARD DE GRANDMAISON, demeurant au Château de la Clartière, commune de MACHECOUL.

2. Monsieur Hubert Marie Joseph ALLARD DE GRANDMAISON,

agriculteur, né à NANTES le 17 juin 1931, demeurant au Château de la Clartière, commune de MACHECOUL, époux de Madame Colette Isabelle Marie WILLIOT.

3. Monsieur Henri Marie Emile ALLARD DE GRANDMAISON, directeur régional à « Ouest-France », né à MACHECOUL le 20 novembre 1933, époux de Madame Françoise Hélène Colette ROULLAND, demeurant à RENNES, 2 villa Bourg Levesque, Cité Penthièvre.

4. Monsieur Christian Marie Jacques Edouard ALLARD DE GRANDMAISON, attaché de direction, né à MACHECOUL le 10 janvier 1936, époux de Madame Brigitte Jacques Marie FAURE, demeurant à VILLEPREUX, 3 avenue du Landy, la Haie Bergerie.

5. Monsieur Jacques Marie Augustin ALLARD DE GRANDMAISON, publicitaire, né à MACHECOUL le 21 avril 1940, époux de Madame Nicole Marie COULLAUD, demeurant à PARIS 12^{ème} arrondissement, 54 rue Picpus.

6. Monsieur Bertrand Marie Hubert ALLARD DE GRANDMAISON, chargé d'étude, né à MACHECOUL le 4 mai 1943, demeurant à CHATOU, 4 rue Mother Lacroix, époux de Madame Thérèse Marie TORQUAT DE LA COULERIE.

7. Madame Marie-Marthe Geneviève Claire ALLARD DE GRANDMAISON, sans profession, née à MACHECOUL le 11 octobre 1945, épouse de Monsieur François Jean René CHASSAING, demeurant à MEAUX, avenue Clemenceau, résidence Beau Séjour.

8. Monsieur Yves Jean Jacques Gérard ALLARD DE GRANDMAISON, agent publicitaire, né à MACHECOUL le 15 août 1948, demeurant à LA CELLE SAINT CLOUD, résidence Bel Ebat, époux de Madame Armelle Béatrice Laurence Claude Odile BUET.

9. Madame Brigitte Marie Jeanne Christiane ALLARD DE GRANDMAISON, sans profession, née à MACHECOUL le 30 janvier 1947, épouse de Monsieur Bertrand Jean Marie DE DIEULEVEULT, demeurant à VERSAILLES, 11 rue de la Paroisse.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre LENGART, notaire à MACHECOUL, les 4 et 7 mars 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 700 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 17 mars 1975, volume 2160 numéro 13.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 233, 234, 235 et 1408.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Georgette Berthe POISSON, rentière, née à SAINT HERBLAIN le 23 février 1903, veuve de Monsieur Pierre François Joseph ORAIN, demeurant à SAINT HERBLAIN, 4 impasse de la Garotterie.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert RADOUX, notaire à NANTES, le 7 mars 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 229 100 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, les 27 mars et 23 mai 1975, volume 2173 numéro 15.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 153 et 479.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur Henri Léon TURPIN, propriétaire, né à NANTES le 22 décembre 1910, et Madame Jeanne Marie Etiennette ROLLAND, sans profession, née à SAINT HERBLAIN le 10 novembre 1910, demeurant ensemble à « La Harie », commune de COUERON.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Georges GIRARD, notaire à COUERON, les 12 avril et 6 mai 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 39 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 20 mai 1975, volume 2220 numéro 14.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 111, 110, 350, 468, 470 et 465.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame BLANCHARD Marie Louise Jeanne, née à COMBRIT le 10 avril 1907, demeurant à La Crémetterie, commune de SAINT HERBLAIN, veuve de Monsieur LE COSSEC Jean Marie Pierre Gabriel.

2. Monsieur LE COSSEC Gabriel Henri Hervé, agent technique, né à COMBRIT le 29 janvier 1928, demeurant à SAINT HERBLAIN, 86 avenue de la Branchoire, époux de Madame GUILLOU Yvonne Madeleine.

3. Monsieur LE COSSEC Rémy Hervé Jean, plombier chauffagiste, né à COMBRIT le 3 août 1930, demeurant à SAINT HERBLAIN, 78 avenue de la Branchoire, époux de Madame LE STER Marthe Marie Joséphine.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 22 et 23 mai 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 250 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 3 juin 1975, volume 2236 numéro 1.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 157 et 158.

Pour l'avoir acquise de :

1. Mademoiselle Huguette Marie Jutelle ALMOR, maraîchère, née à NANTES le 18 décembre 1934, célibataire majeure, demeurant à SAINT HERBLAIN, au lieudit « Soleil Levant ».

2. Monsieur Hector Cid ALMOR, ébéniste, né à NANTES le 28 novembre 1935, demeurant à NANTES, 40 quai Malakoff, époux de Madame Lucienne Eugénie Marie Thérèse MAHÉ.

3. Madame Carmen Mimosa ALMOR, sans profession, née à NANTES le 12 décembre 1939, épouse de Monsieur André Paul Eugène Lucien DINER, demeurant à NANTES, 2 chemin des Rochers.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre LE BIGOT, notaire à NANTES, les 22 avril et 5 mai 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 160 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 6 juin 1975, volume 2244 numéro 7.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 128, 129, 130 et 131.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur LUCAS Léon André, cultivateur, né à NANTES le 16 août 1903, demeurant à Preux, commune de SAINT HERBLAIN, époux de Madame LEMARIE Germaine Rose Julienne.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, le 23 mai 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 155 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 12 juin 1975, volume 2250 numéro 2.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 126.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur CHOIMET André Francis Léon, charpentier, né à NANTES le 26 juillet 1924, demeurant à SAINT HERBLAIN, 28 rue de la Blanche, époux de Madame WILHELM Léa.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 10 et 12 juin 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 16 020 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a

été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 8 juillet 1975, volume 2278 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été délivré au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 613, 614, 637, 638, 642, 643, 645, 656, 660, 662, 652, 628, 629, 651, 757, 654, 751, 754, 755, 756, 655, 663, 664, 665, 666, 679, 744, 747.

Pour lui avoir été attribuée aux termes d'une ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique rendu par le Tribunal de Grande Instance de NANTES le 9 juillet 1975.

Cette ordonnance d'expropriation a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 15 septembre 1975, volume 2343 numéro 2.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 127, 132, 133 et 134.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Marie Léontine LUCAS, sans profession, née à CHANTENAY SUR LOIRE le 25 août 1898, épouse de Monsieur LECHAT Auguste Pierre Marie, demeurant à SAINT HERBLAIN, 26 rue de la Blanche.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Yves NICOLAS, notaire à ORVAULT, les 17 et 28 juillet 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 112 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 25 septembre 1975, volume 2353 numéro 20.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 52

Pour l'avoir acquise de :

Madame BINOTTE Albertine Marie Anna, née à SAINT HERBLAIN le 23 mars 1908, épouse de Monsieur MARTIN Louis Marie François, demeurant à SAINT HERBLAIN, 24 rue de la Blanche.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean PINSON, notaire à NANTES, les 8 et 11 septembre 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 45 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Le VENDEUR déclare que la servitude liée au puits mentionnée à l'acte (au bénéfice de la venderesse) n'a plus lieu d'être depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la

capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 14 octobre 1975, volume 2374 numéro 9.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 151.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame ARBERT Amélie Louise, née à NANTES le 13 septembre 1913, veuve de Monsieur BINOTTE Louis Francis Marie, demeurant à SAINT HERBLAIN, « Les Hauts Moulins ».

2. Madame BINOTTE Maryvonne Francine Anna, née à SAINT HERBLAIN le 28 novembre 1937, épouse de Monsieur Louis Marie Théophile KELOT, demeurant à COUERON, « Le Chevreau ».

3. Madame BINOTTE Monique Louise Albertine, née à SAINT HERBLAIN le 7 janvier 1939, épouse de Monsieur Joseph Maxime Alphonse HUCHON, demeurant à NANTSE, 160 rue de la Gilardière.

4. Madame BINOTTE Marie-Thérèse Renée Denise, née à SAINT HERBLAIN le 16 octobre 1942, épouse de Monsieur Michel GULLARD, demeurant à SAINTE LUCE, « La Haye ».

5. Monsieur BINOTTE Louis Marie Emile, né à SAINT HERBLAIN le 13 février 1949, demeurant à COUERON, chemin de la Genotaie, époux de Madame Martine Bernadette Jeanne Marie RICHARD,

6. Madame BINOTTE Colette Marie Claude, née à SAINT HERBLAIN le 18 février 1953, demeurant à SAINT HERBLAIN, « Les Hauts Moulins », célibataire majeure.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean PINSON, notaire à NANTES, les 8 et 11 septembre 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 38 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Le VENDEUR déclare que la servitude liée au puits mentionnée à l'acte (au bénéfice de Madame MARTIN née Albertine BINOTTE, susnommée, ancienne propriétaire de la parcelle AK 52 ci-dessus) n'a plus lieu d'être depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 14 octobre 1975, volume 2374 numéro 10.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 389.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Juliette Amélie Marie Louise BERNIER, sans profession, née à SAINT HERBLAIN le 2 février 1923, épouse de Monsieur Alfred Marie Gabriel ROBERT, demeurant à la Solvardière, commune de SAINT HERBLAIN.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Georges GIRARD, notaire à COUERON, les 11 septembre et 10 octobre 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 73 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 27 octobre 1975, volume 2327 numéro 12.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 385

Pour l'avoir acquise à titre d'échange, déclaré d'utilité publique suivant arrêté préfectoral du 3 juin 1976, du DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE.

Aux termes d'un acte administratif en date du 13 septembre 1976.

Cet échange a eu lieu sans soulte.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 10 novembre 1976, volume 2795 numéro 11.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 511, 512 et 513 et section D numéros 1493, 1270, 1496, 1509, 1512, 1518, 1520, 1530, 1531, 1534, 1537, 1545, 1546, 1549, 1550, 1668, 1889, 1890, 1891, 1892, 1895, 1896, 1897, 1899, 1900 1901, 1902 et 1903.

Pour l'avoir acquise de :

La SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE, société anonyme d'économie mixte au capital de 800.000 francs, ayant son siège à NANTES, 19 rue Racine, immatriculée au registre du commerce de NANTES sous le numéro B 860 800 077.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 10 et 14 février 1978.

Cette acquisition a été consentie gratuitement.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 13 avril 1978, volume 3374 numéro 3.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

CHARGES ET CONDITIONS DE LA VENTE

ETAT ET CONSISTANCE DU BIEN

L'ACQUEREUR prendra le BIEN objet des présentes dans son état au jour de l'entrée en jouissance, tel qu'il l'a vu et visité, sans pouvoir exercer aucun recours ni répétition contre le VENDEUR pour quelque cause que ce soit et notamment en raison des fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous le BIEN et de tous

le stockage de substances chimiques ou radioactives ;

- il n'a jamais été exercé, dans le BIEN dont il s'agit, d'activités entraînant des dangers ou inconvénients pour la santé de l'environnement ;

- il n'y a pas eu dans le BIEN d'incident ou accident présentant un danger pour la santé, la salubrité publique, la sécurité civile ou l'alimentation en eau potable de la population prévues par les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'environnement ;

- le terrain ne comporte pas de transformateur à pyralène ;

- il n'a reçu aucune injonction administrative sur le fondement des articles L. 511-1 et suivants du Code de l'environnement, en sa qualité de « détenteur » ;

- il n'existe pas de déchets considérés comme abandonnés au sens de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens et droits immobiliers objet des présentes appartiennent au VENDEUR, savoir :

Parcelle cadastrée section CB numéro 678

* La parcelle CB 678 provient de la division de la parcelle CB 659 ci-dessus – procès-verbal de cadastre du 5 mai 2023 suivant document d'arpentage numéro 3818H, publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le 4 mai 2023, volume 2023 P numéro 12668).

* La parcelle CB 280 était anciennement cadastrée section D numéro 2426 (Procès-verbal de cadastre de remaniement du 14 octobre 1983, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 17 octobre 1983, volume 5842 numéro 13) et antérieurement section D numéro 2014 (Procès-verbal de cadastre numéro 1329 du 8 octobre 1982, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 30 septembre 1982, volume 5825 numéro 3).

Pour l'avoir reçue, dans un plus grand ensemble, en échange d'un immeuble lui appartenant, sans soulte de part ni d'autre, aux termes d'un acte reçu par Maître Franck BRITON, notaire à SAINT HERBLAIN, le 11 juillet 1980.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 13 août 1980, volume 4494 numéro 17.

Chacune des parties a renoncé pour ce qui la concernait à l'action en répétition.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a fait apparaître aucune inscription quelconque.

Autres parcelles

* La parcelle CB 676 provient de la division de la parcelle CB 254 en deux parcelles (CB 675 et 676) – procès-verbal de cadastre du 5 mai 2023 suivant document d'arpentage numéro 3818H, publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le 4 mai 2023, volume 2023 P numéro 12668).

* Ladite parcelle CB 254 était anciennement cadastrée section D numéro 2409 (Procès-verbal de cadastre de remaniement du 14 octobre 1983, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 17 octobre 1983, volume 5842 numéro 13) et antérieurement section D numéro 2023 (Procès-verbal de cadastre numéro 1329 du 8 octobre 1982, publié au

bureau des hypothèques de NANTES le 30 septembre 1982, volume 5825 numéro 3).

* La parcelle **CB 680** provient de la division de la parcelle CB 657 ci-dessus – procès-verbal de cadastre du 5 mai 2023 suivant document d'arpentage numéro 3818H, publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le 4 mai 2023, volume 2023 P numéro 12668).

La parcelle CB 657 provient de la division de la parcelle CB 279 en deux parcelles (CB 656 et 657) – procès-verbal de cadastre du 26 avril 2022, publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le même jour, volume 2022 P numéro 12956.

La parcelle CB 279 était anciennement cadastrée section D numéro 2415 (Procès-verbal de cadastre de remaniement du 14 octobre 1983, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 17 octobre 1983, volume 5842 numéro 13) et antérieurement section D numéro 2022 (Procès-verbal de cadastre numéro 1329 du 8 octobre 1982, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 30 septembre 1982, volume 5825 numéro 3).

* La parcelle **CB 682** provient de la division de la parcelle CB 673 – procès-verbal de cadastre du 5 mai 2023 suivant document d'arpentage numéro 3818H, publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le 4 mai 2023, volume 2023 P numéro 12668.

La parcelle CB 673 provient de la division de la parcelle CB 661 - procès-verbal de cadastre du 26 avril 2022 suivant document d'arpentage publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le 26 avril 2022, volume 2022 P numéro 12956.

La parcelle CB 661 provient de la division de la parcelle CB 281 en deux parcelles (CB 660 et 661) – procès-verbal de cadastre du 26 avril 2022, publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le même jour, volume 2022 P numéro 12956.

La parcelle CB 281 était anciennement cadastrée section D numéro 2421 (Procès-verbal de cadastre de remaniement du 14 octobre 1983, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 17 octobre 1983, volume 5842 numéro 13) et antérieurement section D numéro 2020 (Procès-verbal de cadastre numéro 1329 du 8 octobre 1982, publié au bureau des hypothèques de NANTES le 30 septembre 1982, volume 5825 numéro 3).

Par suite des actes suivants :

PARTIE

Alors cadastrée section D numéro 1540, 1541 et 1543

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur Maurice Antoine Lucien Marie CHIRON, agriculteur, né à ORVAULT le 22 janvier 1912, demeurant à la Morlière, commune de SAINT HERBLAIN, époux de Madame Marie Anne Louise DOCEUL.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 17 et 19 janvier 1973.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 146 256 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a

été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 15 février 1973, volume 1277 numéro 9.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 471 et 473

Pour l'avoir acquise de :

La SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE, société anonyme d'économie mixte au capital de 400.000 francs, ayant son siège à NANTES, 19 rue Racine, immatriculée au registre du commerce de NANTES sous le numéro 60B7.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 7 et 26 septembre 1973.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 10 592 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 16 octobre 1973, volume 1546 numéro 6.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 733, 727, 73, 752, 751, 171, 188, 167, 206, 205, 204, 203, 211, 210, 208, 207, 209, 1525, 1527.

Pour lui avoir été attribuée aux termes d'une ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique rendu par le Tribunal de Grande Instance de NANTES le 14 mars 1973.

Cette ordonnance d'expropriation a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 22 mai 1974, volume 1805 numéro 1.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 219, 220, 260, 261, 262, 1553, 1727 et 1728.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur BOUTON Germain Marcel Alexandre, agriculteur, né à CONQUEREUIL le 25 mai 1925, et Madame PACORY Odile Anne Marie, sans profession, née à GUENOUVRY le 19 juin 1926, son épouse, demeurant ensemble à la Branchoire, commune de SAINT HERBLAIN.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, le 7 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 795 697 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Le VENDEUR déclare que les servitudes de passage rappelées à l'acte n'ont plus lieu d'être, le bien n'étant plus loué à Monsieur BOUTON depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 9 octobre 1974, volume 1980 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 159 et 160.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur COCHARD Auguste François Marie, maçon, né à MISSILLAC le 8 janvier 1913, et Madame MARCHAND Marie Louise, sans profession, née à SAFFRÉ le 4 juin 1910, son épouse, demeurant ensemble à SAINT HERBLAIN, au lieudit « Le Soleil Levant ».

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 1^{er} et 7 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 130 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 9 octobre 1974, volume 1980 numéro 18.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 221, 222, 224, 236, 240, 1573, 1574, 1406, 1410 et section AK numéro 120.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur Jacques Marie de VALLOIS, retraité, né à LA CHAPELLE SUR ERDRE le 15 août 1902, demeurant à NANTES, 46 rue de Strasbourg, époux de Madame Jeanne Marie de BOUSSINEAU

Aux termes d'un acte reçu par Maître François CARO, notaire à NANTES, le 14 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 1 101 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 15 octobre 1974, volume 1986 numéro 14.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a fait apparaître aucune inscription quelconque.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 1565, 1566 et 1575.

Pour l'avoir acquise de :

1. Monsieur POIRIER Henri Ange Marie Auguste, cultivateur, né à SAINT HERBLAIN le 18 février 1928, demeurant à La Rabotière, commune de SAINT

HERBLAIN, époux de Madame BARIL Suzanne Marie Joseph Marguerite.

2. et Monsieur POIRIER Auguste Jean Marie Joseph, cultivateur, né à SAINT HERBLAIN le 24 novembre 1925, demeurant à La Rabotière, commune de SAINT HERBLAIN, célibataire majeur.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 15 et 18 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 125 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 5 novembre 1974, volume 2009 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 1557 et 1559

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur MAILLARD Louis Jean Marie, retraité, né à SAINT HERBLAIN le 10 février 1900, demeurant à La Rabotière, commune de SAINT HERBLAIN, époux de Madame CHOUPAULT Marguerite Marie Joseph.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 15 et 18 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 10 150 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Le VENDEUR déclare que les servitudes mentionnées à l'acte n'ont plus lieu d'être depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 5 novembre 1974, volume 2009 numéro 17.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 5, 6, 7 et 154.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Jeanne Marie Rose Augustine TURPIN, sans profession, née à NANTES le 27 août 1913, épouse de Monsieur Jean Marie LOYER, demeurant à ORVAULT, lieudit « Le Bossis ».

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre LENGART, notaire à LA CHAPELLE SUR ERDRE, les 1^{er} et 7 octobre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 57 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 19 novembre 1974, volume 2023 numéro 11.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 155 et 156.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame Yvonne Jeanne Suzanne DENIS, sans profession, née à ROCHESERVIERES le 29 avril 1912, veuve de Monsieur Charles Louis LEGUERN, demeurant à SAINT HERBLAIN, au lieudit « Le Soleil Levant ».

2. Madame Jeannine Ginette Charlotte Yvonne LEGUERN, commerçante, née à NANTES le 18 février 1935, épouse de Monsieur Guy Joseph Louis DEFAY, demeurant à CHATEAUBRIANT, place de la Motte, Auberge Bretonne.

3. Madame Arlette Fernande Augusta LEGUERN, sans profession, née à NANTES le 28 mai 1939, épouse de Monsieur Guy Jean André Auguste FAUCHOIX, demeurant à SAINT ETIENNE DE MONTLUC, au lieudit « La Coëffaudière ».

4. Madame Nelly Renée Gabrielle LEGUERN, vendeuse, née à NANTES le 24 mars 1950, épouse de Monsieur Jean-Claude BOURRE, demeurant à SAINT HERBLAIN, au lieudit « Le Soleil Levant ».

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 25, 27 et 29 novembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 230 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 12 décembre 1974, volume 2046 numéro 14.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 115, 118, 119, 124 et 125 et section D numéros 237, 246, 248, 250, 253, 1551 et 249.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Christiane Marthe Marie Bibiane de VALLOIS, sans profession, née à VINCENNES le 6 novembre 1904, épouse de Monsieur Bruno Jean Félix Marie d'AUGUSTIN de BOURGUISSON, baron d'AUGUSTIN de BOURGUISSON, demeurant à VAAS, château de la Brosserie.

Aux termes d'un acte reçu par Maître François CARO, notaire à NANTES, le 30 décembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 360 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 7 janvier 1975, volume 2068 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 387.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame Jane Léontine BRANCHETEAU, sans profession, née à SAINT HERBLAIN le 28 juin 1920, épouse de Monsieur Léon Eugène DOURDIN, demeurant à SAINT HERBLAIN, 8 avenue de l'Atlantique.

2. Madame Françoise Adrienne BRANCHETEAU, sans profession, née à SAINT HERBLAIN le 7 avril 1923, épouse de Monsieur René Pierre Louis Célestin LEGOUX, demeurant à REZE, 1 avenue des Treilles.

3. Madame Odette Françoise JEGOUZO, sans profession, née à QUISTINIC le 7 mars 1922, veuve de Monsieur Adrien Jean BRANCHETEAU, demeurant à NANTES, 4 avenue Albert Dory.

4. Monsieur Jacques Léon BRANCHETEAU, manutentionnaire, né à SAINT HERBLAIN le 18 avril 1944, demeurant à la Maison Blanche, commune de NANTES, 4 rue Albert Dory.

5. Monsieur Bernard Maurice BRANCHETEAU, agent technique, né à SAINT HERBLAIN le 23 avril 1946, demeurant à ANGERS, résidence Montaigne, époux de Madame Marie France Raymonde Henriette Joseph GUIENNE.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 13 et 23 décembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 334 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 14 janvier 1975, volume 2078 numéro 7.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 194, 195, 196 et 198.

Pour l'avoir acquise de :

1. Monsieur Maurice FLEURY, administrateur de sociétés, né à NANTES le 10 janvier 1907, épouse de Madame Jehanne Michelle Anne Marie GASCHIGNARD, demeurant à NANTES, 17 avenue Camus.

2. Monsieur Gilles Marcel Marie FLEURY, assureur, né à NANTES le 24 janvier 1930, époux de Madame Chantal Jeanne Louise Marie LEMOINE, demeurant à NANTES, 1 passage Félibien.

3. Mademoiselle Nicole Michelle Marie Armande FLEURY, attachée de direction, née à NANTES le 12 mai 1928, célibataire majeure, demeurant à PARIS, 3 rue Mollien.

4. Monsieur Dominique André Maurice Marie FLEURY, attaché de direction à la Banque de France, né à NANTES le 8 janvier 1932, célibataire majeur, demeurant à PARIS, 3 rue Mollien.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 26 et 27 décembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 405 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 17 janvier 1975, volume 2083 numéro 3.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 216, 1561 et 1562

Pour l'avoir acquise de :

1. Monsieur Louis Marie Toussaint BOUTON, chef d'agence à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nantes, né à CONQUEREUIL le 16 mai 1924, demeurant à SAINT HERBLAIN le 17 rue du Parnasse, époux de Madame Yvonne Anne Marie Alexandrine PACORY.

2. Monsieur Germain Marcel Alexandre BOUTON, cultivateur, né à CONQUEREUIL le 25 mai 1925, demeurant à SAINT HERBLAIN, au lieudit « La Branchoire », époux de Madame Odile Anne Marie PACORY.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, le 23 décembre 1974.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 27 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Le VENDEUR déclare que les servitudes mentionnées à l'acte n'ont plus lieu d'être depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 29 janvier 1975, volume 2098 numéro 6.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 163 et 383.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Jeanne Philomène Marguerite Marie GUILLOU, née à SAINT HERBLAIN le 16 octobre 1924, épouse de Monsieur Francis Louis Alphonse ARBERT, maraîcher, demeurant à La Guillocherie, commune de SAUTRON.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Henri GUIBERT, notaire à SAINT ETIENNE DE MONTLUC, les 31 janvier et 7 février 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 81 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 25 février 1975, volume 2133 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 197, 199, 200, 201, 202, 214, 215, 217, 218, 223 et 1180.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame Simonne Jeanne Valentine Mathilde de VALLOIS, propriétaire, née à LIBOURNE le 26 juin 1907, veuve de Monsieur Joseph Marie Antoine Emile ALLARD DE GRANDMAISON, demeurant au Château de la Clartière, commune de MACHECOUL.

2. Monsieur Hubert Marie Joseph ALLARD DE GRANDMAISON, agriculteur, né à NANTES le 17 juin 1931, demeurant au Château de la Clartière, commune de MACHECOUL, époux de Madame Colette Isabelle Marie WILLIOT.

3. Monsieur Henri Marie Emile ALLARD DE GRANDMAISON, directeur régional à « Ouest-France », né à MACHECOUL le 20 novembre 1933, époux de Madame Françoise Hélène Colette ROULLAND, demeurant à RENNES, 2 villa Bourg Levesque, Cité Penthièvre.

4. Monsieur Christian Marie Jacques Edouard ALLARD DE GRANDMAISON, attaché de direction, né à MACHECOUL le 10 janvier 1936, époux de Madame Brigitte Jacques Marie FAURE, demeurant à VILLEPREUX, 3 avenue du Landy, la Haie Bergerie.

5. Monsieur Jacques Marie Augustin ALLARD DE GRANDMAISON, publicitaire, né à MACHECOUL le 21 avril 1940, époux de Madame Nicole Marie COUILLAUD, demeurant à PARIS 12^{ème} arrondissement, 54 rue Picpus.

6. Monsieur Bertrand Marie Hubert ALLARD DE GRANDMAISON, chargé d'étude, né à MACHECOUL le 4 mai 1943, demeurant à CHATOU, 4 rue Mother Lacroix, époux de Madame Thérèse Marie TORQUAT DE LA COULERIE.

7. Madame Marie-Marthe Geneviève Claire ALLARD DE GRANDMAISON, sans profession, née à MACHECOUL le 11 octobre 1945, épouse de Monsieur François Jean René CHASSAING, demeurant à MEAUX, avenue Clemenceau, résidence Beau Séjour.

8. Monsieur Yves Jean Jacques Gérard ALLARD DE GRANDMAISON, agent publicitaire, né à MACHECOUL le 15 août 1948, demeurant à LA CELLE SAINT CLOUD, résidence Bel Ebat, époux de Madame Armelle Béatrice Laurence Claude Odile BUET.

9. Madame Brigitte Marie Jeanne Christiane ALLARD DE GRANDMAISON, sans profession, née à MACHECOUL le 30 janvier 1947, épouse de Monsieur Bertrand Jean Marie DE DIEULEVEULT, demeurant à VERSAILLES, 11 rue de la Paroisse.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre LENGART, notaire à MACHECOUL, les 4 et 7 mars 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 700 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 17 mars 1975, volume 2160 numéro 13.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 233, 234, 235 et 1408.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Georgette Berthe POISSON, rentière, née à SAINT HERBLAIN le 23 février 1903, veuve de Monsieur Pierre François Joseph ORAIN, demeurant à SAINT HERBLAIN, 4 impasse de la Garotterie.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert RADOUX, notaire à NANTES, le 7 mars 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 229 100 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, les 27 mars et 23 mai 1975, volume 2173 numéro 15.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 153 et 479.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur Henri Léon TURPIN, propriétaire, né à NANTES le 22 décembre 1910, et Madame Jeanne Marie Etiennette ROLLAND, sans profession, née à SAINT HERBLAIN le 10 novembre 1910, demeurant ensemble à « La Harie », commune de COUERON.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Georges GIRARD, notaire à COUERON, les 12 avril et 6 mai 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 39 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 20 mai 1975, volume 2220 numéro 14.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 111, 110, 350, 468, 470 et 465.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame BLANCHARD Marie Louise Jeanne, née à COMBRIT le 10 avril 1907, demeurant à La Crémetterie, commune de SAINT HERBLAIN, veuve de Monsieur LE COSSEC Jean Marie Pierre Gabriel.

2. Monsieur LE COSSEC Gabriel Henri Hervé, agent technique, né à COMBRIT le 29 janvier 1928, demeurant à SAINT HERBLAIN, 86 avenue de la Branchoire, époux de Madame GUILLOU Yvonne Madeleine.

3. Monsieur LE COSSEC Rémy Hervé Jean, plombier chauffagiste, né à COMBRIT le 3 août 1930, demeurant à SAINT HERBLAIN, 78 avenue de la Branchoire, époux de Madame LE STER Marthe Marie Joséphine.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 22 et 23 mai 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 250 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité

foncière de NANTES 1, le 3 juin 1975, volume 2236 numéro 1.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 157 et 158.

Pour l'avoir acquise de :

1. Mademoiselle Huguette Marie Jutielle ALMOR, maraîchère, née à NANTES le 18 décembre 1934, célibataire majeure, demeurant à SAINT HERBLAIN, au lieudit « Soleil Levant ».

2. Monsieur Hector Cid ALMOR, ébéniste, né à NANTES le 28 novembre 1935, demeurant à NANTES, 40 quai Malakoff, époux de Madame Lucienne Eugénie Marie Thérèse MAHÉ.

3. Madame Carmen Mimosa ALMOR, sans profession, née à NANTES le 12 décembre 1939, épouse de Monsieur André Paul Eugène Lucien DINER, demeurant à NANTES, 2 chemin des Rochers.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre LE BIGOT, notaire à NANTES, les 22 avril et 5 mai 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 160 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 6 juin 1975, volume 2244 numéro 7.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 128, 129, 130 et 131.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur LUCAS Léon André, cultivateur, né à NANTES le 16 août 1903, demeurant à Preux, commune de SAINT HERBLAIN, époux de Madame LEMARIE Germaine Rose Julienne.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, le 23 mai 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 155 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 12 juin 1975, volume 2250 numéro 2.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 126.

Pour l'avoir acquise de :

Monsieur CHOIMET André Francis Léon, charpentier, né à NANTES le 26 juillet 1924, demeurant à SAINT HERBLAIN, 28 rue de la Blanche, époux de

Madame WILHELM Léa.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRE, les 10 et 12 juin 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 16 020 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 8 juillet 1975, volume 2278 numéro 16.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été délivré au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section D numéros 613, 614, 637, 638, 642, 643, 645, 656, 660, 662, 652, 628, 629, 651, 757, 654, 751, 754, 755, 756, 655, 663, 664, 665, 666, 679, 744, 747.

Pour lui avoir été attribuée aux termes d'une ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique rendu par le Tribunal de Grande Instance de NANTES le 9 juillet 1975.

Cette ordonnance d'expropriation a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 15 septembre 1975, volume 2343 numéro 2.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 127, 132, 133 et 134.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Marie Léontine LUCAS, sans profession, née à CHANTENAY SUR LOIRE le 25 août 1898, épouse de Monsieur LECHAT Auguste Pierre Marie, demeurant à SAINT HERBLAIN, 26 rue de la Blanche.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Yves NICOLAS, notaire à ORVAULT, les 17 et 28 juillet 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 112 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 25 septembre 1975, volume 2353 numéro 20.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 52

Pour l'avoir acquise de :

Madame BINOTTE Albertine Marie Anna, née à SAINT HERBLAIN le 23 mars 1908, épouse de Monsieur MARTIN Louis Marie François, demeurant à SAINT HERBLAIN, 24 rue de la Blanche.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean PINSON, notaire à NANTES, les 8 et 11 septembre 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 45 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a

été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Le VENDEUR déclare que la servitude liée au puits mentionnée à l'acte (au bénéfice de la venderesse) n'a plus lieu d'être depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 14 octobre 1975, volume 2374 numéro 9.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 151.

Pour l'avoir acquise de :

1. Madame ARBERT Amélie Louise, née à NANTES le 13 septembre 1913, veuve de Monsieur BINOTTE Louis Francis Marie, demeurant à SAINT HERBLAIN, « Les Hauts Moulins ».

2. Madame BINOTTE Maryvonne Francine Anna, née à SAINT HERBLAIN le 28 novembre 1937, épouse de Monsieur Louis Marie Théophile KELOT, demeurant à COUERON, « Le Chevreau ».

3. Madame BINOTTE Monique Louise Albertine, née à SAINT HERBLAIN le 7 janvier 1939, épouse de Monsieur Joseph Maxime Alphonse HUCHON, demeurant à NANTSE, 160 rue de la Gilardièrre.

4. Madame BINOTTE Marie-Thérèse Renée Denise, née à SAINT HERBLAIN le 16 octobre 1942, épouse de Monsieur Michel GULLARD, demeurant à SAINTE LUCE, « La Haye ».

5. Monsieur BINOTTE Louis Marie Emile, né à SAINT HERBLAIN le 13 février 1949, demeurant à COUERON, chemin de la Genotaie, époux de Madame Martine Bernadette Jeanne Marie RICHARD,

6. Madame BINOTTE Colette Marie Claude, née à SAINT HERBLAIN le 18 février 1953, demeurant à SAINT HERBLAIN, « Les Hauts Moulins », célibataire majeure.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean PINSON, notaire à NANTES, les 8 et 11 septembre 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 38 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Le VENDEUR déclare que la servitude liée au puits mentionnée à l'acte (au bénéfice de Madame MARTIN née Albertine BINOTTE, susnommée, ancienne propriétaire de la parcelle AK 52 ci-dessus) n'a plus lieu d'être depuis de nombreuses années par suite de l'aménagement du quartier de Preux.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 14 octobre 1975, volume 2374 numéro 10.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 389.

Pour l'avoir acquise de :

Madame Juliette Amélie Marie Louise BERNIER, sans profession, née à SAINT HERBLAIN le 2 février 1923, épouse de Monsieur Alfred Marie Gabriel ROBERT, demeurant à la Solvardière, commune de SAINT HERBLAIN.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Georges GIRARD, notaire à COUERON, les 11 septembre et 10 octobre 1975.

Cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 73 000 francs, stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière ; lequel prix a été payé depuis, ainsi déclaré par le VENDEUR.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 27 octobre 1975, volume 2327 numéro 12.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéro 385

Pour l'avoir acquise à titre d'échange, déclaré d'utilité publique suivant arrêté préfectoral du 3 juin 1976, du DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE.

Aux termes d'un acte administratif en date du 13 septembre 1976.

Cet échange a eu lieu sans soulte.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 10 novembre 1976, volume 2795 numéro 11.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.

PARTIE

Alors cadastrée section AK numéros 511, 512 et 513 et section D numéros 1493, 1270, 1496, 1509, 1512, 1518, 1520, 1530, 1531, 1534, 1537, 1545, 1546, 1549, 1550, 1668, 1889, 1890, 1891, 1892, 1895, 1896, 1897, 1899, 1900 1901, 1902 et 1903.

Pour l'avoir acquise de :

La SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE, société anonyme d'économie mixte au capital de 800.000 francs, ayant son siège à NANTES, 19 rue Racine, immatriculée au registre du commerce de NANTES sous le numéro B 860 800 077.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy BARDOUL, notaire à BASSE INDRÉ, les 10 et 14 février 1978.

Cette acquisition a été consentie gratuitement.

Audit acte il a été fait les déclarations d'usage concernant l'état civil et la capacité des parties.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1, le 13 avril 1978, volume 3374 numéro 3.

L'état sur formalités requis suite à cette publication n'a pas été présenté au notaire soussigné.